

Département

# Mairie de MUNCQ-NIEURLET

Pas-de-Calais

62890

Tél. : 03 21 82 77 33

Arrondissement  
Calais

mairiemuncqnieurlet@wanadoo.fr

Canton de Marck

## Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué le

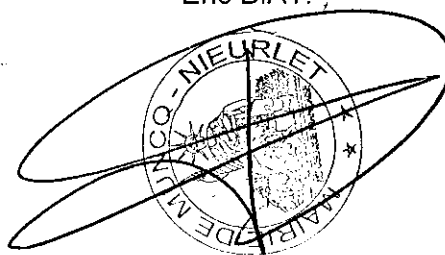
**JEUDI 16 JANVIER 2025 (1) à 19 h 00,  
SALLE COMMUNALE**

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes (2) :

- Vote du Secrétaire de séance
- Délibération pour autorisation de signature d'un bail pour la location d'un local à destination de la Mairie et paiement des charges afférentes
- Délibération autorisant le Maire à souscrire un emprunt pour le financement des travaux de construction Mairie-Ecole auprès de la Banque des Territoires
- Délibération fixant l'emplacement temporaire des services de la Mairie durant les travaux de démolition et de reconstruction de la Mairie
- Délibération Instaurant l'envoi dématérialisé des convocations de réunion de Conseil Municipal
- Questions informations diverses

Fait à Muncq-Nieurlet, le 10 Janvier 2025.

Le Maire,  
Eric BIAT.



(1) La convocation doit être adressée au moins trois jours francs avant celui de la réunion dans les communes de moins de 3 500 habitants, et au moins cinq jours francs dans les communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2121-11 et L 2121-12 du CGCT).

(2) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation (art. L 2121-12 du CGCT)